

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 DECEMBRE 2020

~~~~~

**Date de convocation : le vingt-sept novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des fêtes suite à la convocation de Monsieur Jean-Claude PICHON, Maire.

Monsieur PICHON préside le conseil municipal. Il vérifie la présence des conseillers municipaux, demande s'il **existe des procurations et vérifie le quorum** (8 conseillers). Il donne aux conseillers une **feuille de présence qu'ils doivent signer**. Monsieur PICHON mentionne l'existence d'une procuration de Monsieur TITZ à Monsieur JANNOT. Monsieur EMERIAU, absent, s'est excusé. **Il désigne un secrétaire de séance** : Nicolas JANNOT.

Il propose qu'il soit rajouté à l'ordre du jour :

Instauration d'une prime exceptionnelle à Monsieur MILESI,

Ajout voté à l'unanimité.

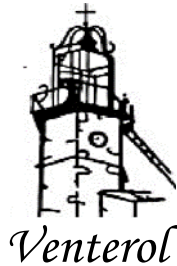
-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9-11-2020 :

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le dernier compte-rendu du 9 novembre. Au vu de l'absence de réception du compte-rendu avant le conseil municipal, Monsieur GALLAND indique ne pouvoir voter ce compte-rendu. Monsieur PICHON donne lecture du compte-rendu. Suite à la lecture du compte-rendu, Monsieur PENIGAUT indique que sa remarque n'a pas été prise en compte. Monsieur TRACOL souhaite que les abréviations soient explicitées et fait une remarque concernant le choix d'une conjonction de coordination. Monsieur GALLAND pense qu'il faudrait revoir la partie concernant le PLU car elle peut prêter à mauvaise interprétation. Monsieur TRACOL s'interroge sur le vote des conseillers portant sur un compte-rendu affiché et rendu public. Monsieur ARGELES répond que la législation impose un affichage 7 jours après le Conseil municipal. Il rassure Monsieur TRACOL sur le fait que le compte-rendu fait l'objet d'une validation avec le secrétaire de séance et le Maire, ce dernier est responsable du compte-rendu. Dès lors, il s'agit de faire confiance aux deux

**Horaire d'ouverture de la Mairie**  
**Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h**

**Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h**



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

personnes responsables du compte-rendu. Néanmoins, la validation en Conseil municipal permet de se positionner pour ou contre, les ajouts se faisant normalement avant si la réception a lieu par courriel.

Monsieur le Maire propose une suspension de séance à 19h15 pour un échange portant sur la concertation Saint Jean. Cette proposition est validée par l'ensemble des conseillers municipaux.

Reprise de séance à 20h15.

**2) INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE A MONSIEUR MILESI :**

Présentation : Monsieur ARGELES

Monsieur ARGELES évoque le statut particulier des agents sous contrat CUI-CAE. En effet, ces derniers ne peuvent pas bénéficier des mêmes primes instituées pour les agents publics car ils relèvent du droit privé, dès lors, pour qu'un agent en contrat CUI-CAE bénéficie d'une prime, il faut que le conseil délibère. Vu la valeur professionnelle de l'agent et son implication dans le service, Monsieur ARGELES propose aux conseillers qu'il soit voté une prime de 500 euros à Monsieur MILESI pour cette année, la dernière où il sera en contrat aidé.

Voté à l'unanimité

**3) DEMISSION DE L'ANIMATEUR DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT :**

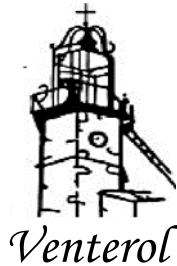
Présentation : Monsieur PICHON

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la décision de Monsieur Yann Tracol qu'il renonce à son poste d'animateur de la commission "Développement durable, embellissement, espaces verts et propreté". Il a laissé un dossier en mairie contenant les pièces relatives au projet "Jardins familiaux" permettant ainsi sa continuité. Monsieur Tracol a exprimé dans son courrier que dans la mesure de ses disponibilités, de ses capacités et de ses compétences, il restait prêt à apporter son aide sur différents dossiers. Monsieur le Maire dit avoir essayé de faire renoncer Monsieur Tracol sur cette annonce mais la décision semble irrévocable. Monsieur le Maire invite Monsieur Tracol, s'il le souhaite, à commenter ces faits. Monsieur Tracol ne souhaite pas s'exprimer davantage sur le sujet.

Monsieur le Maire prend acte et respecte cette décision. Cette commission est très importante et il faudrait prévoir le remplacement de Monsieur Tracol. Il propose la désignation d'un nouvel animateur. Il rappelle les projets identifiés pour ce groupe de travail : jardins partagés - villes et villages fleuris - propreté du village et des hameaux - encombrants - commerce ambulants - projet expositions artisanales et les éventuelles subventions associées : Campagne

**Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h**

**Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h**



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

embellissement et cadre de vie 2020 pour l'obtention du label villages fleuris (à faire auprès Département).

Monsieur le Maire pense à Monsieur EMERIAU pour cette commission. En contrepartie, il faudra trouver un animateur pour la commission eau qui devra faire preuve de disponibilité.

Monsieur PENIGAUT pense que le poste de la commission eau est à valoriser. Madame DIACONO propose un poste de conseiller délégué. Monsieur JANNOT s'interroge sur le devenir du poste d'adjoint. Monsieur PENIGAUT expose que lors du conseil de juillet, il a été évoqué une remise à plat une fois la période de transition arrêtée. De plus, il y a un réel souci de représentativité car des profils se sont révélés. Il pense que le conseil doit se poser les bonnes questions et répondre aux attentes des venterolais. C'est faire preuve d'un respect des valeurs et des principes. Monsieur PICHON reconnaît être relativement pris par son métier et découvre le grand nombre de dossiers à traiter pour la Mairie. Il indique se mettre progressivement dans le rôle d'un maire. Face à la forte charge de travail en début de mandat, les priorités ont souvent été données au traitement de dossiers techniques importants mais de l'ombre au détriment de la disponibilité pour nos concitoyens. La permanence du maire le mercredi matin de 10h à 12h sera remise en place dès la fin du confinement pour retrouver le contact direct attendu. Monsieur JANNOT fait part de dysfonctionnements qui sont le témoin d'un manque de légitimité de l'exécutif. Pour lui, la gestion efficace du village passe par une bonne entente entre les élus de ce conseil. Monsieur BLANCHET propose un tour de table afin de laisser s'exprimer chaque conseiller. Face à ce tour de table, Monsieur PICHON dit entendre le mécontentement mais conseille de ne pas s'affoler face à ce dernier. Madame DIACONO propose que les postes de maire et des adjoints soient revotés pour le prochain conseil municipal.

Décision prise à l'unanimité. Départ de Monsieur GALLAND de la séance du conseil municipal à 21 heures.

#### **4) RYTHMES SCOLAIRES :**

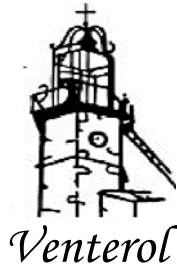
Présentation : Madame DIACONO

L'IA-DASEN nous demande de prendre une délibération concernant les rythmes scolaires de l'école du Bout du Monde pour les trois prochaines années scolaires : 2021/22, 2022/23 et 2023/24.

Soit 4,5 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30-12h et 13h30-15h15 et mercredi 8h45-11h45 avec complément TAP de 15h15 à 16h15), soit 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30-12h et 13h30-16h sans TAP mais avec potentiellement une activité dans le cadre du plan mercredi). L'impact de ce choix a été longuement expliqué aux parents et au conseil municipal à travers la lettre : « Objet : Concertation au sujet des rythmes scolaires pour les années scolaires 2021/22, 2022/23 et 2023/24 » du 20 novembre 2020.

**Horaire d'ouverture de la Mairie**  
**Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h**

**Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h**



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Les parents des enfants de la petite section au CM1 ont été concertés (vote consultatif) à ce sujet entre le 25 et le 30 novembre. 26 familles ont été invitées à voter soit 52 voix au total. Le résultat de ce sondage a été le suivant :

87 % de participation  
100 % des familles ayant exprimé au moins un vote  
Résultats : 23 voix pour 4,5 jours et 22 voix pour 4 jours.

Le conseil d'école a voté le 1er décembre. Sur 9 voix (les 4 maitresses, le maire, le conseiller en charge de l'école, le DDEN et les 2 parents d'élèves) le vote a été le suivant :  
5 voix pour 4 jours : les deux professeurs des écoles, le DDEN, un parent délégué et le Maire  
2 voix pour 4.5 jours : un parent délégué et la première adjointe en charge de l'école

Après avoir pris acte de ces résultats, c'est maintenant au conseil municipal de se positionner. Par la suite, l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) de la circonscription donnera son avis et tous les éléments seront transmis à l'IA-DASEN qui prendra la décision finale en avril.

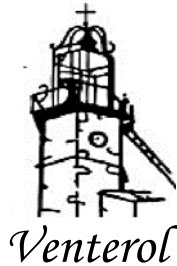
Monsieur PICHON évoque l'écart d'une voix entre les deux rythmes scolaires lors de la consultation des parents. Cette situation 50/50 a conduit les parents délégués à répartir leurs voix au prorata de la proportion des votes. Dès lors le double vote pour 4,5 jours de la mairie n'aurait pas changé grand-chose. L'équipe enseignante a évoqué songer à partir si les 4 jours n'étaient pas votés. Madame DIACONO fait état des problèmes d'organisation au sein de la circonscription de Nyons si l'école du Bout du Monde est la seule à conserver un rythme scolaire à 4,5 jours. Elle ajoute que le passage à 4 jours entraîneraient une perte des  $\frac{3}{4}$  des subventions actuelles pour le périscolaire. L'impact horaire porterait sur trois postes communaux sur 9 au total.

Monsieur TRACOL pense qu'il aurait été plus opportun de voter d'un même sens lors du conseil d'école. Monsieur PICHON dit avoir lu dans les textes officiels que le conseil d'école est un acteur de la décision, le conseil municipal en est un autre. Madame BOTTERO exprime son inquiétude sur la perte d'attractivité possible suite au départ des enseignantes. Pour Monsieur PENIGAUT, l'attractivité peut passer par un rythme scolaire basé sur les 4.5 jours qui conviendrait aux parents actifs. Monsieur PICHON dit faire face à une pression des 4 jours conduit par l'Inspecteur de l'Education Nationale. Le travail sur le plan mercredi pourrait permettre de payer quatre heures à un agent pour du périscolaire. Le bien-être des enfants passe par la relation professeurs-enfants. Pour lui, il ne faut pas rentrer dans un conflit permanent.

Monsieur ARGELES évoque le cap fixé par les élus, à savoir suivre le souhait des parents. Or, ils se sont une nouvelle fois exprimés et le résultat est 51% pour 4.5 jours avec 100% des familles exprimées. Il constate une majorité certes fragile mais existante, dès lors la question de confiance entre les élus et les parents peut se poser, surtout après une nouvelle invitation au vote effectué par la commune. Il constate l'évocation d'arguments en faveur des 4 jours émis par l'IEN dont l'impartialité sur le sujet reste à démontrer. Sur la problématique du départ d'une

**Horaire d'ouverture de la Mairie**  
**Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h**

**Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h**



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

professeur des écoles, il exprime son vif regret. Cependant, cela ne doit pas faire influencer le vote, seul l'intérêt de l'enfant doit prévaloir et c'est cet intérêt qui s'est exprimé via le vote des parents. Enfin sur la question des ressources humaines et des subventions, il fait part de son inquiétude concernant la pérennité d'agents dans la commune et l'octroi hypothétique de subvention dont le montant ne pourrait couvrir les recettes actuelles. Dès lors, la question de l'offre périscolaire qui fait la renommée de l'école du Bout du Monde se pose.

Monsieur PICHON invite les conseillers à prendre part au vote. A l'unanimité, les conseillers votent pour le maintien à 4,5 jours pour les rentrées scolaires 2021, 2022 et 2023 en accord avec le sondage réalisé.

#### **5) AVENANT N°4 : LOT BATIMENT TECHNIQUE**

Présentation : Monsieur PICHON

Monsieur le Maire présente l'avenant N°4 relatif à la construction du bâtiment technique et dont une présentation avait été faite lors du dernier conseil municipal. Il rappelle que l'avenant porte principalement sur l'isolation et la mise de gaine pour prévision du chauffage. Ces exigences proviennent d'une réunion avec le Centre de Gestion de la Drôme suite à une recommandation du secrétaire général. Le montant de l'avenant est de 9 004.24 euros. Le montant du marché passe ainsi de 56 872.50 euros à 65 876.74.

Voté à l'unanimité

#### **6) RACCORDEMENT ROCHEVILLE**

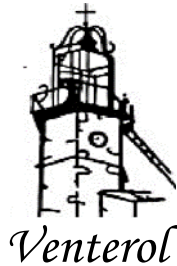
Présentation : Monsieur GRAS

Monsieur ROCHEVILLE a fait une demande de raccordement au réseau d'eau à la commune. Après l'étude de faisabilité faite conjointement avec Marco, il a été repéré que l'eau pouvait passer seule sans surpresseur. Le réseau envisagé ferait état de 750 mètres de longueur. Il est proposé au conseil de voter pour que le Maire puisse signer une convention avec les deux propriétaires concernés en mentionnant l'absence de piscine et la présence de deux abonnements. Il est proposé que le coût des travaux et des branchements soient répercutés aux deux propriétaires.

A l'unanimité, les conseillers donnent pouvoir au Maire pour la signature de cette convention avec les termes et conditions évoquées précédemment.

**Horaire d'ouverture de la Mairie**  
**Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h**

**Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h**



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

## 7) CONCERTATION ST JEAN

Présentation : Madame DIACONO

Dans le cadre de nos campagnes électorales, nous avons tous affirmé la volonté de concertation et de transparence avec les Venterolais. Le PLU est l'un des sujets les plus importants de notre commune et qui touche le plus de personne. Les restrictions, les lois, les règles sont telles que notre seule marge de manœuvre se situe au niveau du « nouveau » quartier St-Jean. C'est pourquoi nous souhaiterions mettre en place une concertation indépendante regroupant l'école, le foyer Gounod, les Venterolais de tous les âges et de tous les quartiers qui le souhaite afin de prendre part à l'aménagement de ce nouveau quartier (tout en respectant les exigences imposées par la DDT notamment en termes de nombre de nouvelles habitations).

Monsieur TRACOL trouve le devis un peu prohibitif.

Le conseil est invité à délibérer sur l'acceptation de ce devis et des différentes options qui le compose.

Avec 10 voix pour et 4 abstentions, le devis portant sur 7560 euros TTC sans options est validé.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

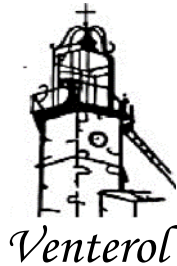
### **MUTUALISATION :**

Monsieur ARGELES définit la mutualisation comme l'agrégation de deux façons de faire. En premier lieu, mutualiser est synonyme de faire autant en dépensant moins. Cette opération permet de dégager des marges de manœuvre budgétaire et de pouvoir continuer à garder un haut degré d'investissement. A titre d'exemple, Venterol et la Roche-Saint-Secret-Beconne se sont groupés pour changer de logiciel ce qui a permis de faire baisser la facture d'environ 900 euros sur trois ans.

Cependant, mutualiser peut aussi être synonyme de faire mieux avec autant d'argent. Cette opération consiste à offrir un meilleur service public tout en s'intégrant dans un contexte budgétaire contraint pour les communes. A titre d'exemple, Venterol s'engage avec l'association de la Cantine dans une démarche de livraison de repas à destination d'autres communes et dans une cantine plus qualitative afin de la pérenniser. Quatre communes seraient intéressées par le projet. Une réunion avec la commission école et agriculture sera programmée pour ce mois-ci par l'envoi d'un courriel dès demain. Une présentation à la commission finances sera ensuite étudiée et enfin une réunion extra-municipale.

**Horaire d'ouverture de la Mairie**  
**Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h**

**Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h**



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

**RESSOURCES HUMAINES :**

Monsieur ARGELES fait le point sur les divers entretiens professionnels ayant eu lieu. Certains points ressortent comme le fait que cette année fût particulière pour les agents : changement au sein du secrétariat, covid-19, changement d'exécutif et protocoles sanitaires. L'ensemble des agents sont heureux de l'ambiance entre agents. Après avoir sondé les besoins en formation, il apparaît qu'un travail devra être mené en interne sur ce sujet. L'acquisition du nouveau logiciel avec le module GRH permettra de faire un plan de formation chaque année pour chaque agent. L'idée est de miser sur la polyvalence des agents pour faire face à une absence temporaire.

Plusieurs évènements ont eu lieu ces derniers jours. Sandrine CARPENTIER nous a rejoint au poste d'agent pour l'entretien des locaux. Elle donne déjà entièrement satisfaction, point partagé par l'équipe enseignante. Marc TACHON va recevoir une prime mensuelle réévalué dès le 1<sup>er</sup> janvier suite à sa reconnaissance de sa valeur professionnelle. Audric MILESI a signé un nouveau contrat et continue l'aventure avec nous jusqu'à la fin août 2021, date à laquelle nous lui proposerons un contrat à durée indéterminée en lien avec le projet cantine. Une embauche sera nécessaire pour épauler Marc TACHON. Karine NOYER a signé un nouveau contrat pour l'agence postale. Dès que la situation concernant les rentrées scolaires 2021, 2022 et 2023 seront définies, Monsieur ARGELES reviendra vers l'exécutif pour évoquer la suite sous forme de CDI. Plusieurs pistes peuvent être étudiées pour elle.

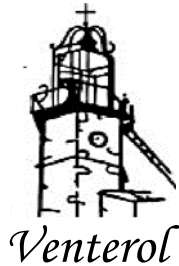
Monsieur TRACOL accueille favorablement toutes ces nouvelles et demande s'il est possible de faire un geste supplémentaire pour le service technique. Monsieur ARGELES précise qu'il respectera son engagement moral concernant les deux agents : tenue vestimentaire pour Monsieur MILESI suite à la signature de son contrat et matériels suite à l'entretien professionnel de Marco. Malheureusement, la surcharge de travail n'a pas permis de mener à bien tous les entretiens professionnels mais dès que l'activité baissera, ils seront menés.

**FIN DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H30**

**Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h**

**Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h**





Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

**Liste des abréviations utilisées :**

CUI-CAE : contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi

IA-DASEN : Inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale

TAP : temps d'activités périscolaires

DDEN : délégué départemental de l'Education Nationale

IEN : Inspecteur de l'Education Nationale

PLU : Plan local d'urbanisme

DDT : Direction Départementale des Territoires

CDI : contrat à durée indéterminée

**Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h**

**Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h**